



## Site Natura 2000 « Plaine des Varennes »

# Comité de pilotage

### Compte rendu de la réunion du 22 novembre 2022 Salle des fêtes – BULHON

<b>Présents</b>	
Jean-Louis ROUVIDANT	Adjoint au Maire d'Orléat Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 depuis décembre 2020
Eric DUBOURGNOUX	Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)
Jean-Baptiste GIRARD	Maire de Bulhon
Danielle GRANOUILLET	Mairie de Bort l'Etang
Jean-Hugues GRANJON	Mairie de Peschadoires
Orane BOUCHER	Communauté de Communes Entre Dore et Allier
Julien CHAMBONNIERE	DDT du Puy-de-Dôme
David CHAIZE	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme
Béatrice FEFEU	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Jean REBILLARD	SCOT Livradois-Forez
Sarah CAILLE	Chargée de mission au Parc naturel régional Livradois-Forez
Coline PEIGNELIN	Chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional Livradois-Forez
Guillaume MOIRON	Chargé de mission Natura 2000 au Parc naturel régional Livradois-Forez
<b>Excusés</b>	
Elisabeth BRUSSAT	Maire d'Orléat représentée par Jean-Louis ROUVIDANT Présidente de la Com. Com. Entre Dore et Allier, représentée par Bernard FRASIAK
Agnès TARTRY-LAVEST	Maire de Crevant-Laveine
Simon DURUPT	Mairie de Saint-Jean-d'Heurs
Céline OLLIER	Billom Communauté
Katia DUCROIX	Cen Auvergne
	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Bérangère GROSBETY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 63
Thibaut DELSINNE	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny

Laurence MATHIEU	Sous-Préfecture de Thiers
Colin HOSTEIN	Conservatoire Botanique National du Massif-Central

**Jean-Baptiste GIRARD** (Maire de Bulhon) accueille les participants et les remercie de leur présence.

**Jean-Louis ROUIDANT** : (Adjoint au Maire d'Orléat et Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 depuis décembre 2020) remercie les participants et les services du Parc naturel régional Livradois-Forez pour l'organisation et la préparation de cette réunion. L'ordre du jour est classique avec le bilan 2022 et les perspectives pour 2023 et 2024.

*N.B. : Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.*

**Site Natura 2000 FR 8301033**  
**Plaine des Varennes**

**COMITE DE PILOTAGE**

22 novembre 2022 – Bulhon

**Parc naturel régional Livradois-Forez**

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
 Égalité  
 Fraternité*

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
*l'Europe investit dans les zones rurales*

**L'EUROPE S'ENGAGE en région**  
 Auvergne-Rhône-Alpes  
 avec le FEADER

### Diapositive n° 10 sur la Stratégie des Aires Protégées (SAP)

**Julien CHAMBONNIERE** (DDT 63) explique que concernant l'objectif de protection forte de 10%, il s'agit d'un objectif national qui n'a pas nécessairement vocation à être décliné à l'échelle départementale, il faut que la protection soit adaptée aux territoires. Cela passe nécessairement par l'analyse au préalable des outils existants. Le plan d'action départemental a été réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Exemple du projet Bec de Dore : Ce projet inscrit au plan d'action 2022/2024 avance par étapes, dans un esprit de co-construction et de concertation. Ainsi, le 19 octobre dernier, les élus et les partenaires concernés par le projet du Bec de Dore ont été conviés par la DREAL à une visite et un temps d'échange autour de la réserve naturelle du Val d'Allier (03) et du projet de réserve naturelle du Bec-de-Dore.

Les Dunes des Girauds-Faures : si l'ENS est l'outil le plus adapté, alors l'Etat ne cherchera pas à mettre en place un outil réglementaire plus fort.

APPB des étangs de la Molière : dans le cadre de la SAP, l'Etat finance une étude sur le crapaud sonneur à ventre jaune pour définir les limites du noyau fonctionnel de la population.

**David CHAIZE** (FNSEA 63) : cette zone correspond-elle au parc de chasse (nature events) ?

**Guillaume MOIRON** (PNRLF) Oui, mais pas que, cela concerne aussi tout le bois de la Mure qui compte de nombreux propriétaires.

### Diapositive n° 13 réflexions sur la candidature ENSIL pour le site des Girauds-Faures

**Guillaume MOIRON** (PNRLF) : une réflexion est en cours au sein de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier pour la labélisation des Girauds-Faures en tant que « Espace naturel Sensible d'initiative locale » (ENSIL). La réflexion porte sur le portage de la démarche par la commune ou par la Communauté de Communes. Natura 2000 continuerait d'apporter des moyens d'animation pour le suivi des habitats naturels, pour les opérations de restauration des milieux naturels. L'ENSIL permettrait d'apporter plus de moyens sur la gestion courante (éco-pâturage) et surtout sur la valorisation du site pour l'accueil du public. Le département finance à hauteur de 40% ces sites.

**Béatrice FEFEU** (CA 63) : Quelle la différence entre un ENS et un ENSIL ?

**Guillaume MOIRON** (PNRLF) : les ENS sont des sites qui entrent dans la stratégie du Département et sont financés jusqu'à 100%. Les ENSIL sont des sites portés par des collectivités locales (Initiative Locale) et sont financés à hauteur de 40% par le Département.

**Béatrice FEFEU** (CA 63) : Existe-t-il des contraintes réglementaires pour l'activité agricole liées aux ENSIL ?

**Guillaume MOIRON** (PNRLF) : Non, les ENS n'apportent pas de réglementation supplémentaire.

### Diapositive n° 18 sur la fiche de signalement des atteintes à l'environnement

**Julien CHAMBONNIERE** (DDT 63) : c'est un outil développé dans le cadre de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN : services de l'Etat + collectivités + OFB) pour recenser tous les constats d'atteinte à l'environnement, notamment en site Natura 2000 (dépôt sauvage, exploitation anarchique). Tout le monde peut télécharger la fiche, la fiche remplie est envoyée au service départemental de l'OFB qui ira voir sur le terrain, ou qui relayera si besoin au service concerné. Procédure nouvelle dont l'objectif est également de pouvoir réaliser un suivi des différents signalements et des suites données à ceux-ci.

### Diapositive n° 25 sur le contrat Natura 2000 d'éco pâturage des Girauds-Faures

**Julien CHAMBONNIERE** (DDT 63) : le contrat ne peut pas être à destination des agriculteurs (pour cela il y a les MAEC). Le contrat Natura 2000 a été signé par la Commune d'Orléat, il a permis une remise en état des parcelles, le contrat a impulsé la remise en pâturage du secteur, mais dans l'idéal derrière cette opération il faudrait qu'un agriculteur s'approprie ce projet pour que l'ouverture puisse perdurer dans le temps. Le Contrat Natura 2000 n'a pas vocation à trouver une solution de gestion récurrente.

**Jean-Louis ROUVIDANT** (Orléat) : Après les premiers travaux de défrichement du site (2008/2010) il a été très difficile de trouver un exploitant agricole intéressé pour pâturer sur le site d'où le choix de l'éco-pâturage à partir de 2019.

**David Chaize** (FNSEA 63) : Ces parcelles ne sont pas du tout intéressantes pour l'agriculture.

**Guillaume MOIRON** (PNRLF) : la fragilité des sols du site impose aussi les petits animaux (ovins et caprins) et la faune présente impose l'absence d'animaux sur les mois d'été. Seule une prestation d'éco-pâturage permet de répondre à ces contraintes.

Diapositive n° 39 sur le suivi des libellules d'intérêt communautaire

**Guillaume MOIRON** (PNRLF) : Les populations d'Agrion de Mercure sont en baisse sur le territoire. Les sécheresses limitent les habitats de l'espèce à savoir les petits ruisseaux et accentuent les menaces sur ces milieux (piétinement ou enrichissement).

Diapositive n° 49 sur les perspectives 2023/2024 - transfert de la compétence Natura 2000 de l'Etat à la Région

**Guillaume MOIRON** : Suite à la loi 3DS, l'animation des sites Natura 2000 et des outils Natura 2000 (contrats et chartes) va être gérée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Jusqu'à présent, l'animation des sites Natura 2000 était financée à 100% dont 37% issus du Ministère de l'Ecologie et 63% issus de l'Europe via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). La Région a fait le choix de ne plus solliciter les fonds du FEADER pour Natura 2000. Pour l'année 2023, les services de l'Etat ont pu engager les dépenses nécessaires à l'animation des sites Natura 2000. La Région dispose d'un an pour s'approprier cette nouvelle compétence et proposer un nouveau mode de fonctionnement à partir de 2024.

**Julien CHAMBONNIERE** (DDT 63) rappelle que l'enveloppe de l'Etat de 37 % est transférée à la Région avec la mission, donc à ce jour, l'incertitude porte sur les 63 % qui étaient jusqu'à présent financés par les fonds européens via le FEADER.

**Eric DUBOURGNOUX** (PNRLF) : on a tendance à banaliser l'importance des crédits pour l'animation, alors que l'animation est essentielle pour mettre en œuvre des actions concrètes et que lorsqu'on ne l'a plus, on le ressent. Sans l'animation Natura 2000, il n'y aurait pas eu de MAE sur le territoire.

**Julien CHAMBONNIERE** (DDT 63) : Il est important de bien valoriser toutes les actions réalisées depuis des années sur ces sites Natura 2000 par les animateurs, les contrats Natura 2000 qu'ils ont pu initier mais aussi toutes les actions de sensibilisation et d'accompagnement des projets.

**Jean-Louis ROUIDANT** (Orléat) : L'ordre du jour étant épuisé, M. Rouvidant remercie les services du Parc pour leur travail d'animation du site. A l'issue de cette réunion en salle, une visite du site des Girauds-Faures est proposée à l'ensemble des participants.



Visite du site des Girauds-Faures le 22/11/22 avec les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Plaine des Varennes